

PROCES-VERBAL SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 2 avril à dix-huit heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Aboukanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, TONON Yannick

Absent(e)s représenté(e)s :

RUIZ Benoit : procuration à TONON Yannick

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc,

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Le Procès-verbal de la séance du 15 février 2024 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Suite au Décès de Gérard CATALA, conseiller municipal de la commune, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en son hommage.

Mme Le Maire propose au conseil de rajouter une délibération non inscrite à l'ordre du jour :

- Modification des représentants auprès de certains organismes.

Ordre du jour du Conseil Municipal du mardi 2 avril 2024 à 18h00

- Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023.
- Vote du Budget Primitif 2024.
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024.
- Tarif cantine 2024 - 2025.
- Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- Règlement cimetière communal.
- Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- Questions diverses.

- **Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2023.**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2023.

Mme Jacqueline CABROL, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2023.

- **Vote du Budget Primitif 2024.**

Monsieur Benoit MILHET propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2024.

Le conseil examine le budget primitif de 2024.

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2024.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024.**

Madame Le Maire explique au conseil qu'en raison de l'affaire Terre Hautaniboul contre la commune de Boissezon il est nécessaire d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour 2024.

Mme Le Maire propose au conseil un taux de variation de 0,50%.

Après délibération,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la variation de 0,50%.

Les nouveaux taux pour 2024 sont donc les suivants :

Désignation	Taux 2024
Foncier bâti	60,16%
Foncier non bâti	81,08%
Taxe Habitation	8,49%

- **Tarif cantine 2024 - 2025.**

Il est proposé au conseil municipal de voter le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,00€ le ticket.

- **Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables**

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Vu la consultation du public sur l'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables à travers un registre papier accessible en mairie.

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, propose à l'unanimité :

Deux zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables :

- **Une zone éolienne** située aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses, proche du barrage du Pas des Bêtes.

- **Une zone hydro-électrique** située sur La Durenque.

- **Règlement cimetière communal.**

Après un long débat et n'ayant pas tous les éléments nécessaires afin d'établir la délibération le règlement du cimetière est reporté à un prochain conseil.

- **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 7 mois environ allant du mois d'avril 2024 au mois d'octobre 2024.

La durée hebdomadaire de service de l'agent est fixée à 3/35^{ème}

- **Modification des représentants auprès de certains organismes.**

- Représentants du réseau écoles rurales Vent d'Autan :

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants du réseau écoles rurales Vent d'Autan.

Délégué titulaire : MILHET Benoit

Délégué suppléant : TONON Yannick

- Représentants de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission communale des impôts directs (CCID).

Président de la commission :

CABROL Jacqueline

Délégué titulaire :

MILHET Benoit

AUSSILLOU Pierre

RAYSEGUIER Christian

BERNAT Jean Paul

AZEMA Christine

CASAGRANDE Christine

Délégué suppléant :

GALINIER Gérard

CHAUBARD Philippe

BERNARD René

LECUTIER Jean Marc

KAMILLE Abou Kanh

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Jacqueline CABROL

La séance est levée à 21h00